

DELIBERATION N° 88/06-33 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION JUMPING

*Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'Etrier de Lorraine de LUDRES organise les 24, 25 et 26 Juin prochain le concours national de dressage I. Ces compétitions se dérouleront sous l'égide de la Fédération Française d'Equitation et rassembleront des cavaliers et des chevaux hautement sélectionnés.*

*Afin de participer à cette manifestation, il propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3 000 F, à verser au compte de l'Association JUMPING de NANCY, 6 Avenue de la Garenne.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'accorder une subvention de 3 000 F qui sera inscrite au tableau des subventions du budget 1988 sous le N° 45,*

*- de prévoir les crédits au budget supplémentaire 1988 au chapitre 945-10 - article 657 - Subvention exceptionnelle à l'Association JUMPING de NANCY, pour 3 000 F.*